



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel  
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre  
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques  
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme  
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle  
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme  
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,  
M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,  
Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.21.12.130

**Commission**

Affaires Sociales, Familiales  
et Scolaires

**Objet**

Approbation du règlement de  
fonctionnement des  
Établissements d'Accueil du  
Jeune Enfant (crèches)

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Frédérique DRAY

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle  
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Les structures petite enfance de la Ville de Dole ont actuellement chacune leur règlement de fonctionnement.

Afin d'uniformiser les modalités de prise en charge et de lisibilité par les familles, un règlement commun à tous les établissements est proposé ce jour.

Ledit document fixe les modalités d'organisation et précise :

- L'admission des enfants et démarches administratives
- La vie à la crèche
- Le fonctionnement des structures

Les principaux changements sont :

- L'harmonisation des horaires sur l'ensemble des structures
- L'intégration des nouvelles procédures demandées par les partenaires institutionnels (inclusion des enfants à besoins atypiques, référent santé, modalités de la continuité de la fonction direction)
- La clarification des différents modes d'accueil proposés (accueil régulier, temporaire ou occasionnel)
- L'uniformisation des modalités de réservations sur l'accueil occasionnel (halte-garderie).

Il abroge et remplace les précédents règlements des structures Petite Enfance.

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales, Familiales et Scolaires » du 14 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Educatives

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

